



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recul de l'âge légal de la retraite à 63 ans, vote au Sénat : une tentative inacceptable !

Au détour des débats sur le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) – dont les sénateurs ont confirmé les orientations toutes entières tournées vers plus d'économies au détriment de la santé des citoyens – un élu républicain propose un amendement honteux sur les retraites. La majorité sénatoriale n'hésite pas, alors, samedi soir, en plein confinement, à le voter en douce !

Cet amendement introduit dans la loi de financement de la Sécurité Sociale rien de moins qu'une réforme en profondeur du système de retraites actuel.

Il repousse l'âge légal de départ à la retraite dans un premier temps à 63 ans pour tout le monde dès 2025.

Il introduit même une double peine puisqu'il accélère l'allongement de la durée de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein. Ainsi, avec ce projet, il faudrait cotiser 43 ans, dès la génération née en 1965.

C'est une provocation indécente alors que plus de 800 000 jeunes, pénalisés par la crise sanitaire, ne peuvent s'insérer dans la vie active, que les licenciements dans les entreprises se succèdent, que le chômage et la pauvreté menacent des centaines de milliers de personnes.

C'est également une proposition purement idéologique et libérale totalement inefficace alors qu'au contraire il faut maintenant réduire le temps de travail en passant aux 32 heures. Il faut, en effet, travailler toutes et tous, moins et mieux et ainsi reconnaître le droit à des départs anticipés avant 60 ans, notamment pour les métiers pénibles.

Personne ne peut oublier l'épuisement des soignants : infirmières, aides-soignantes, aides à domicile et autres salariés du commerce, du nettoyage ou du traitement des déchets ... Tous ces travailleur.euses dont l'espérance de vie en bonne santé serait inférieure à l'âge légal de départ en retraite prévu par cet amendement parlementaire...

Députés comme sénateurs, en votant les orientations gouvernementales du PLFSS, détruisent notre Sécurité sociale alors qu'elle nous protège, notamment en matière de retraite, parce qu'elle est fondée sur la richesse produite par le travail et sur la solidarité entre les professions et entre les générations.

La CGT condamne cette manœuvre sénatoriale d'autant plus honteuse qu'elle se produit en pleine crise économique et sociale. Elle exige l'abandon de toute mesure de régression en matière de retraite et que le gouvernement s'exprime clairement en annonçant l'abandon d'un projet rejeté par la majorité de la population mobilisée l'an dernier.

Montreuil, le 16 novembre 2020